



PRINTEMPS GOURMAND

Réservation 2024

Votre participation se fait à deux niveaux :

1) **Réservation d'un ou plusieurs modules**

	PU	Module 2 x2 m	Module 3 x2 m	Module 4 x2 m	Module 5 x2 m	Module 6 x2 m
emplacement sans table ni chaises		55.00 €	75.00 €	110.00 €	130.00 €	165.00 €
supplément 1 table + chaises	5.00 €					
supplément 2ème table	5.00 €					
TOTAL à calculer						

supplément barnum éventuel	10.00 €	10.00 €	15.00 €	20.00 €	25.00 €	30.00 €
TOTAL GENERAL						

Votre réservation sera prise en compte après le versement de **la totalité** de votre réservation :

Soit par virement sur notre compte bancaire :

Intitulé du compte		LIONS-CLUB LA ROQUE D ANTHERON CPTÉ FONCTIONNEMENT MAISON DES ASSOCIATIONS COURS FOCH 13640 LA ROQUE D ANTHON	
Domiciliation			
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
11306	00042	42051851050	07
IBAN		FR76 1130 6000 4242 0518 5105 007	
Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT			AGRIFRPP813

Soit par chèque à l'ordre du Lions Club La Roque Luberon Durance à envoyer à :

Jean-Paul DELEUIL
1, avenue Paul Onoratini

13640 LA ROQUE D'ANTHERON

2) **CADEAU**

Vous devez offrir un cadeau de vos productions pour participer aux différents tirages au sort qui sont faits :

- sur Radio FRANCE BLEU la semaine précédant la manifestation
- le 21 avril : toute la journée, un par heure

Cadeau offert pour les tirages au sort et tombolas :

Nous vous demandons de vérifier l'exactitude des renseignements ci-dessous et de les compléter éventuellement.

Nom de l'exposant : Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Tél. :

Adresse e-mail :

Site Internet :

Appellations et produits présentés : **(merci d'être très précis car ces renseignements sont indispensables pour une bonne communication sur les Réseaux sociaux et dans les médias)**

-
-
-
-
-
-
-

Région de production :

Dégustation proposée : OUI ☐ NON ☐

Branchement électrique désiré : OUI ☐ NON ☐

Puissance électrique souhaitée :



Implantation du Printemps gourmand



PRINTEMPS GOURMAND ET DES VINS 2024

LA ROQUE D'ANTHERON

Dimanche 21 avril 2024

LIONS CLUB INTERNATIONAL
LA ROQUE LUBERON DURANCE



REGLEMENT GENERAL

OBLIGATIONS ET DROITS DE L'EXPOSANT

Une demande d'inscription au PRINTEMPS GOURMAND ET DES VINS vaut acceptation du présent règlement.

Le bulletin d'inscription doit être retourné au Comité d'organisation du Lions Club de La Roque-Luberon-Durance, Chaque année, les dates et heures d'ouvertures sont précisées au chapitre « Renseignements divers » in fine du présent règlement.

L'acceptation de la demande d'inscription de l'exposant et la désignation de son stand, seront données par le Comité d'organisation.

Plusieurs modules sont proposés. Il appartient à l'exposant d'indiquer très précisément ses besoins sur le bon de réservation.

Les sommes versées pour des inscriptions non retenues, seront retournées à leurs propriétaires, sans qu'une indemnisation ne puisse être réclamée.

Le règlement de la totalité de la prestation devra parvenir au Comité d'organisation lors de l'inscription.

Les désistements doivent être signifiés au Comité d'organisation par lettre recommandée avec accusé de réception ou courriel au plus tard le **15 mars 2024**. Au-delà de cette date, la totalité de la prestation sera définitivement acquise au Comité d'organisation à titre de dédit.

LES EXPOSANTS S'ENGAGENT A NE PRESENTER SUR LEUR STAND QUE LEURS PROPRES PRODUITS POUR LESQUELS ILS SE SONT INSCRITS. DANS LE CAS CONTRAIRE, ILS NE PEUVENT LE FAIRE SANS L'ACCORD PREALABLE DU COMITE D'ORGANISATION QUI SE RESERVE LE DROIT DE FAIRE RETIRER CES PRODUITS LE CAS ECHEANT. EN CAS DE RECIDIVE, L'EXPOSANT FAUTIF SERA DEFINITIVEMENT EXCLU DE LA MANIFESTATION.

Le Comité d'organisation prend à sa charge les déclarations réglementaires auprès de la Préfecture et des Services des Impôts pour l'ensemble des exposants. Chaque exposant devra être en conformité avec la législation en vigueur. Le Comité d'organisation ne pourra être tenu pour responsable de tout manquement à la législation.

Les exposants devront retourner au Comité d'organisation les attestations nécessaires aux produits vendus avec leur bulletin d'inscription.

EMPLACEMENT

Le Comité d'organisation définira les emplacements de chaque exposant.

Les emplacements seront mis à la disposition des exposants par le Comité d'organisation et devront être entièrement libérés après la fermeture de la Manifestation.

LES EXPOSANTS DEVRONT PRENDRE TOUTES DISPOSITIONS UTILES POUR QUE LEURS STANDS SOIENT ENTIEREMENT EQUIPES 1 HEURE MINIMUM AVANT L'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION AFIN DE PERMETTRE UNE EVENTUELLE INSPECTION DE SECURITE PAR LES SERVICES COMPETENTS.

L'exposant est responsable de la tenue et de l'entretien de son stand. En aucun cas, les installations de matériels ou de marchandises ne devront déborder de l'emplacement attribué, ni empiéter sur les allées réservées aux visiteurs.

Chaque exposant a l'obligation de tenir son stand ouvert pendant la plage d'ouverture de la manifestation.

PRESENTATION DES PRODUITS

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur notamment :

- L'affichage des prix.

- Les présentations relatives aux produits proposés ne doivent pas contenir d'indications mensongères ou de nature à induire en erreur les consommateurs.
- Les vins et boissons alcoolisées doivent porter un étiquetage conforme à celui défini par les règlements communautaires.

HYGIENE

Chaque exposant est responsable de l'hygiène sur son stand. Il doit notamment respecter la réglementation française et communautaire en la matière lors des ventes au déballage.

Il s'engage à respecter le protocole sanitaire en vigueur fixé par les autorités compétentes au moment de la manifestation.

ASSURANCE

Le Comité d'organisation du Lions-Club La Roque-Luberon-Durance a souscrit une assurance responsabilité civile manifestation. Il ne peut en aucun cas, être tenu responsable des incendies, vols ou casses, particuliers à chaque stand ou sur le parking. Chaque exposant devra souscrire à titre personnel une assurance à cet effet couvrant ses biens et sa marchandise pour l'ensemble des risques incendies, vols, eaux, responsabilité civile et décharge l'organisateur de toutes responsabilités liées à ces points. Il fournira une attestation d'assurance au Club Lions de La Roque au moment de son inscription.

AMENAGEMENT TECHNIQUE

Les services techniques de la Mairie de La Roque d'Anthéron sont les seuls habilités à fournir les prestations suivantes : électricité, eau.

Les groupes électrogènes ne sont pas admis.

STOCKAGE DES EMBALLAGES – EVACUATION DES DECHETS

Dans l'enceinte de la Manifestation, il n'existe pas de locaux pour entreposer les emballages vides pendant la durée de la manifestation. Pour des raisons de sécurité, ceux-ci doivent être emportés par les exposants dès que nécessaire. La non-exécution de cette prescription engage la responsabilité de l'exposant.

A la fin de la manifestation, chaque exposant devra disposer ses déchets dans des sacs poubelles et les cartons vides devront être pliés de façon à faciliter leur évacuation par le Comité d'organisation.

CLAUSE PARTICULIERE

Le Comité d'organisation, en cas d'absolue nécessité (ex : météo, contraintes sanitaires, dispositif Vigipirate, Alerte attentat,...), se réserve le droit d'annuler ou de reporter la Manifestation. A ce titre, les droits d'inscriptions perçus seront remboursés, mais aucune indemnité ni intérêt ne pourront être réclamés.

LITIGE

Tout litige ou contestation, quel qu'il soit, quel qu'en soit l'origine et la cause, même en cas d'appel en garantie ou d'action en vertu d'une solidarité quelconque, devra être jugé en conformité avec les présentes conditions générales et pourra être porté devant les Tribunaux compétents de la juridiction dont dépend La Roque d'Anthéron.

REGLES DE SECURITE

CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DES STANDS

Emballages

Il est interdit de laisser dans les allées ou entre les stands, des dépôts combustibles ou encombrants, quels qu'ils soient.

En cas d'utilisation de feux nus, friteuse, etc..., l'exposant est tenu de posséder un extincteur conforme à la réglementation.

CONDITIONS GENERALES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Pour les exposants qui en auront fait la demande auprès du Comité d'organisation du Lions-Club La-Roque-Luberon-Durance, le stand sera équipé d'un tableau de branchement électrique livrant au maximum 16 ampères (240 V monophasé).

Les branchements sont livrés avec la mise à la terre, conformément aux règlements en vigueur.

L'exposant est responsable de l'installation électrique à partir du tableau de branchement livré sur son stand.

Les règles de sécurité relatives à l'installation électrique des stands sont prescrites par les textes officiels.

Il est à noter qu'il est obligatoire de laisser le tableau de branchement accessible à tout moment.

Tout branchement et toute installation électrique devront être réalisés conformément à la réglementation en vigueur en France.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DATE ET HEURES D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION

- **Dimanche 21 avril 2024 de 10 heures à 18 heures** -

INSTALLATION ET DEMONTAGE DES STANDS

Ouverture et installation à partir de 7 heures.

Démontage à partir de 18 heures.

COMMISSION DE SECURITE

Un représentant qualifié de l'exposant devra être présent sur le stand lors du passage de la Commission de Sécurité prévu le dimanche 21 avril 2024 à partir de 8 heures.

Les normes de sécurité imposées par le règlement applicable aux salons, foires et expositions (arrêté du 23 mars 1965, JO du 30 mars 1965), doivent être scrupuleusement respectées.

Une inobservation de ce règlement entraînera l'exclusion.

PARKING

Les exposants pourront stationner leurs véhicules à proximité de la manifestation.

Contact et renseignements :

Jean-Paul DELEUIL – 06.76.99.45.83
